

PROGRAMME DE FORMATION

La clause bénéficiaire dans tous ses états et sous toutes ses formes

Les conseillers patrimoniaux sont confrontés au cours d'entretiens clientèles à des questions, des remarques, des objections ou des propositions concurrentes qu'il convient de traiter avec efficacité... Pour ce faire, l'emploi d'arguments objectifs et adaptés est indispensable pour obtenir le résultat escompté : souscrire. Or, il est possible d'apporter, selon la situation de son interlocuteur, des réponses opposées qui restent pourtant objectives Cette formation vise à exposer et à illustrer par l'exemple l'environnement juridique et fiscal de la clause bénéficiaire de l'assurance-vie sous un angle novateur, pratique et efficace pour emporter la confiance d'un client. Un expert FIDROIT vous présentera ces éléments à partir d'expériences réelles.

Date:	PAS DATE
Durée:	1 jour
Type / Prix:	590 €
Prérequis:	• Connaissances de base sur le fonctionnement des contrats d'assurance-vie : rôles et prérogatives du souscripteur assuré ; • Connaissances de base sur le droit des successions : héritiers, réservataires etc. • Connaissances minimales de la fiscalité transmissive des contrats d'assurance-vie : articles 757 B et 990 du CGI.
Objectifs:	• Rédiger utilement une clause bénéficiaire pour répondre précisément aux souhaits du souscripteur assuré ; reconnaître les erreurs et libellés ambigus à éviter pour faciliter le bon règlement des capitaux aux personnes désignées ; • Savoir gérer et faire évoluer les clauses de la souscription au dénouement du contrat ; • Maîtriser les conséquences fiscales et civiles des clauses bénéficiaires, en particulier des clauses démembrées. • Mieux remplir son obligation de conseil

Les principes fondamentaux des clauses bénéficiaires :

- Les capitaux sont hors succession : assurance-vie, assurance-retraite et assurance-décès sont traitées de la même manière. Quelles conséquences sur l'environnement d'un client ?
- Acceptation tacite ou expresse du bénéfice ? Avant ou après le décès ? Comment ça marche ? Quelle utilité ?
- Renonciation : comment la prévoir ? Comment l'anticiper ? Quelles conséquences ?

L'utilité de la clause : désigner sans ambiguïtés les personnes qui percevront les capitaux :

- La désignation nominative directe, la désignation identifiable indirecte impersonnelle ; Que préférer ?
- Conjoint, partenaire ou concubin, enfants et descendants, héritiers... qui est réellement désigné via ces termes ?
- La désignation par testament : efficacité et applications. Quid des émoluments du notaire ou d'un généalogiste ? Quid des dispositions testamentaires en présence de co-souscriptions ?
- Quelles erreurs faut-il éviter dans la rédaction ?
- La représentation civile et fiscale en assurance : les idées fausses...
- Le bénéficiaire apparent et le bénéficiaire effectif.

Les obstacles à la désignation :

Contenu

pédagogique:

- La minorité, l'incapable majeur,
- L'abus de faiblesse, l'insanité d'esprit, le recours de l'aide sociale
- Primes exagérées et donations indirectes : qui peut agir ? Pour quels résultats ?
- La réserve et la quotité disponible confrontées aux clauses bénéficiaires.
- Les conséquences sur la communauté conjugale et héritiers

Le démembrement du droit de propriété et clauses bénéficiaires

- Les clauses démembreées et les clauses avec charges et conditions ;
- La fiscalité des clauses démembreées en 990 I et 757 B du CGI ;
- Les clauses démembreées trans-générationnelles.

Les obligations de l'assureur vis-à-vis du bénéficiaire :

- Délais de règlements des capitaux ;
- Comprendre la procédure de recherche d'un bénéficiaire ;

Heures réglementaires:

CGPI :
IAS/DDA : 7 heures

Notaires :
7 heures N° d'homologation CSN : 201900785

Experts-comptables :
7 heures

Format:

Présentiel / Distanciel

Moyen pédagogique:

Diaporama, énoncés et corrigés des cas pratiques au format PDF

Public visé:

Tous professionnels du patrimoine : CGPI, Banquiers, Assureurs, Notaires, Avocats, Agents immobiliers, Experts-Comptables...

Moyen d'évaluation:

Quiz de validation des compétences acquises

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

